



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **La Commission scolaire des Phares accroît son support aux élèves en difficulté**

**Rimouski, le 26 avril 2005** - Les orientations ministérielles et la politique de la Commission scolaire des Phares favorisent l'intégration en classe régulière, lorsque cela est possible, des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Pour bien relever ce défi, la Commission scolaire se doit d'accroître ses services d'appui aux élèves en difficulté intégrés dans les classes régulières tout en offrant un plus grand soutien aux enseignants.

La Commission scolaire des Phares compte actuellement, au primaire, 20 postes d'orthopédagogues qui sont des enseignants en adaptation scolaire. Le modèle de répartition actuel des ressources en orthopédagogie a été défini à partir de la clientèle scolaire de la C.S. des Phares de septembre 2000. La répartition a été établie dans les écoles selon le nombre d'élèves. Or, il apparaît maintenant évident que la répartition des ressources ne peut être directement et uniquement proportionnelle au nombre d'élèves. Les besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ne se répartissent pas uniformément. Et chaque élève a des besoins spécifiques.

Il devenait alors impératif de créer un modèle d'organisation des services qui tienne compte des besoins spécifiques identifiés chez les élèves en difficulté, dans chacune des écoles primaires. En collaboration avec les directions d'école, les besoins des élèves en difficulté ont donc été clairement identifiés. Cette identification des besoins servira maintenant de base et de guide pour la répartition des ressources en orthopédagogie.

Même si la clientèle de la Commission scolaire a diminué sensiblement ces dernières années (les écoles accueilleront 336 élèves de moins l'an prochain), la Commission scolaire des Phares a choisi de maintenir ses effectifs pour les élèves en difficulté. Et non

seulement elle réalisera ce tour de force dans un contexte de diminution de clientèle, mais elle augmentera encore davantage ses mesures d'appui aux élèves en difficulté intégrés en classe régulière et ses mesures de soutien aux enseignants. Sur les 20 postes en orthopédagogie, 8 postes d'enseignants orthopédagogues seront convertis en postes de professionnels en orthopédagogie. Ces spécialistes seront en mesure d'offrir un soutien accru dans les classes régulières, directement auprès des élèves en difficulté. Par ailleurs, 12 postes d'enseignants orthopédagogues seront conservés. Ils continueront d'apporter leur support aux enseignants en classes régulières et leur intervention se situera surtout à un niveau préventif (dépistage des difficultés chez certains élèves et intervention adéquate pour éviter que ces difficultés ne s'aggravent).

Par conséquent, ce lundi 25 avril 2005, le Conseil des commissaires a résolu d'ouvrir 8 postes de professionnels en orthopédagogie. Par ailleurs, il a également été décidé d'ouvrir un poste supplémentaire de conseiller ou conseillère pédagogique en adaptation scolaire et un poste supplémentaire de psychologue.

Les objectifs du nouveau modèle d'organisation des services aux élèves en difficulté sont de répartir les ressources disponibles selon les besoins des jeunes et de former une véritable équipe pour intervenir efficacement auprès des élèves en difficulté, une équipe composée d'enseignants orthopédagogues, de professionnels en orthopédagogie, de psychoéducateurs ou psychoéducatrices, de psychologues et d'orthophonistes. Ces services éducatifs complémentaires tiendront compte de la diversité et de la complexité des besoins des élèves en difficulté. *"Ce plan d'action vise donc, finalement, une meilleure adéquation entre les besoins et les ressources disponibles. Nos paramètres budgétaires ne nous permettent pas d'accroître nos ressources mais nous pouvons mieux cibler nos interventions et mettre en place une équipe multidisciplinaire qui saura répondre aux différents besoins des élèves. Notre défi consistera maintenant à mettre en œuvre ce plan d'action et à le peaufiner. Et la répartition des ressources sera révisée au début de chaque année scolaire, en tenant compte de l'évolution des besoins"*, conclut le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau.